

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mai 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 30 mai à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 18 avril 2018.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que Monsieur le Receveur ne peut être présent et que celui-ci prie de bien vouloir l'excuser.



Au titre de la Direction des Finances, Monsieur le Maire débute avec l'examen du tableau des subventions aux associations qui concernent uniquement des subventions du secteur Politique de la Ville pour des actions présentées et retenues par le Comité de Pilotage du contrat de ville des communes de Dreux et de Vernouillet et par les services de l'Etat.

Au budget 2018, il a été prévu la somme de 24 645 €. A l'issue du Comité de Pilotage, il a été proposé par la commune la somme totale de 29 150 € répartie de la façon suivante :

AVIEL – Aide aux victimes à la maison de justice du drouais	9 950 €
BGE ISMER - CitéSLab	2 000 €
Cercle Laïque – Actions de sensibilisation à la Laïcité	200 €
Mission locale – valeurs de la république	1 500 €
Mission locale – Ingenii Pop	2 500 €
Association culturelle des Jeunes Talents « Gala interculturel de danse »	1 000 €
CIDFF – Permanences d'information juridique spécialisées en droits des femmes et des familles	2 000 €
CIDFF – Ecoute et soutien psychologique pour les victimes de violences au sein du couple et/ou intra familiales	2 850 €
CLJ – Lutte contre les rodéos urbains (code)	1 500 €
CLJ – Lutte contre les rodéos urbains (film)	150 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	1 500 €
Pépites – Je crée mon emploi	4 000 €

Le reste à répartir de 4 505 € fera l'objet d'une décision modificative à voter dans le point suivant de l'ordre du jour.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Ce dernier accepte, à l'unanimité, l'actualisation du tableau présenté.



Monsieur le Maire poursuit ensuite avec la Décision modificative n°1 du budget de la Ville.

Celle-ci prend en compte des recettes et des dépenses nouvelles apparus depuis le dernier Conseil municipal.

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Dotation forfaitaire	1 007.00	SACEM (011)	- 7 348.00
DSUCS	97 142.00	SACEM (65)	7 348.00
DNP	12 974.00	Subventions Associations (CGET)	4 505.00
FCTVA fonctionnement	- 5 150.00	Virement prévisionnel en investissement	176 882.60
Subvention CLS de l'ARS	15 000.00		
Subvention ACSE Emplois Aidés	- 38 655.00		
Dotation Politique de la Ville Place du PIST	30 333.60		
DPV Accessibilité Bâtiments scolaires	68 736.00		
TOTAL	181 387.60		181 387.60

INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	176 882.60	Travaux écoles	145 722 .60
FCTVA	- 31 160.00		
Opération d'ordre	7 869 342.73	Opération d'ordre	7 869 342.73
TOTAL	8 015 065.33		8 015 065.33

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la Décision modificative n°1 de la Ville.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour en abordant le point relatif à la compétence économique des Zones d'activités.

Monsieur le Maire rappelle que les zones d'activités sont de la compétence de l'Agglomération depuis janvier 2017.

L'Agglomération n'ayant pas de moyens techniques en capacité suffisante pour assurer l'entretien des zones d'intérêt communautaire, une convention a été élaborée afin de définir les modalités et d'ajuster les coûts inhérents.

Un Comité de suivi est créé pour chaque zone et composé de 3 représentants des communes concernées et de 3 représentants de l'Agglomération.

Pour la Ville de Vernouillet, il était proposé de désigner M. Damien STEPHO, M. Daniel FRARD et Mme Michèle MANSON.

M. Daniel FRARD ayant été désigné au titre de l'Agglo du Pays de Dreux, il est proposé de le remplacer par M. Sylvain MALANDAIN.

Le Conseil municipal est invité à débattre et désigne, à l'unanimité, M. Damien STEPHO, M. Sylvain MALANDAIN et Mme Michèle MANSON comme représentants de la Ville à cette commission.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour en présentant le point relatif à la création d'une régie de recettes unique.

Le but est de rechercher une simplification pour les usagers pour s'informer, s'inscrire et régler les activités municipales dont ils sont les usagers en ligne.

Il est donc proposé de créer une régie unique pour la Ville et ses établissements rattachés avec une incitation à l'utilisation des moyens modernes de paiement.

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention à passer entre la Ville et ses établissements rattachés (Centre Communal d'Action Sociale et Caisse des Ecoles).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la création d'une régie unique et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde le point relatif à la Dotation Politique de la Ville.

Monsieur le Maire explique que celle-ci entre dans le cadre du Contrat de Ville et permet le financement des investissements dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Il est proposé de solliciter les subventions à hauteur de 80 % du montant des travaux pour les dossiers suivants :

Projets	Coût des travaux HT	Subvention sollicitée
Dédoublément de classes de CP pour la rentrée 2018	52 875 €	42 300 €
Dédoublément des classes de CE1 pour la rentrée 2019	272 693 €	218 154.40 €
Mise en accessibilité des écoles Gérard Philipe et Louis Aragon	155 975 €	56 044 €
Remplacement des fenêtres et volets de l'école Jules Vallès	32 400 €	25 920 €
Création d'une douche arbitre au gymnase N. Robert	21 985 €	17 588 €
Travaux de renforcement de charpente sur le groupe scolaire Gérard Philipe	199 200 €	159 360 €
Total	735 128 €	519 866 €

Le Conseil municipal est invité à débattre sur les dossiers présentés et donne son accord, sans observations, sur les projets proposés et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.



Monsieur le Maire doit quitter la séance à 21h pour répondre à d'autres obligations et transmet la présidence à Damien STEPHO, Maire adjoint.
Il donne son pouvoir à Simon FONTANA, qui l'accepte.



Au titre de la Direction de la Politique de la Ville, Damien STEPHO aborde le rappel à l'ordre, outil supplémentaire de la chaîne de prévention dans le cadre de notre engagement pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance.

L'article L.132-7 du code de la sécurité intérieure donne pouvoir au Maire afin de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.

Cette intervention du Maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance signée le 29 juin 2016, dans le cadre de la mise en place du CLSPD, intègre dans son volet Médiation Prévention, « le rappel à l'ordre », injonction verbale adressée par le Maire.

Le rappel à l'ordre pourra ainsi être mis en œuvre en cas :

- d'incivilités au sens strict :
 - Présence de mineurs non accompagnés dans les lieux publics à des heures tardives.
 - Attroupement bruyant et tout acte susceptible de nuire à la tranquillité des habitants.
 - Les conflits de voisinage.
 - Comportement agressif, injurieux ou outrageant.
 - Les incivilités commises par des mineurs.
 - Les incidents aux abords des établissements scolaires.
 - L'abandon d'ordures, déchets, matériaux...sur l'espace public.
- D'infractions aux arrêtés de police du Maire.
- De problèmes d'assiduité scolaire.
- De violence et ou de dégradations légères ayant seulement fait l'objet d'un rapport émanant de la police municipale.

Afin d'officialiser la procédure et de l'inscrire clairement dans la logique partenariale qui est celle de la politique de prévention de la délinquance, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole avec Monsieur le Procureur de la République, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Madame LANGLOIS demande si nous avons les moyens humains.

Damien STEPHO confirme que tout est réuni sur Vernouillet pour que ce soit mis en œuvre.

Madame HENRI demande des explications sur le rôle de chacun.

Madame BOUGRARA s'interroge sur la manière dont ce dispositif doit se mettre en place.

Damien STEPHO précise que la Police municipale recueille actuellement les différentes remontées, travaille en lien sur ce sujet avec la Police nationale et que la sécurité est une préoccupation ancienne et constante pour les élus. Il salue le travail effectué par les services. Il précise également qu'il y aura de nouvelles actions avant la fin de l'année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un protocole avec Monsieur le Procureur de la République ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.



Au titre de la Direction des Ressources Humaines, Joël LESAGE aborde le point relatif au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail commun.

En vue des élections professionnelles prévues en fin d'année, il est nécessaire de fixer le nombre de représentants du personnel à 5 titulaires et 5 suppléants et de décider le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité et des établissements.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.



Joël LESAGE aborde ensuite le point relatif au Comité Technique.

En vue des élections professionnelles prévues en fin d'année, il est nécessaire de fixer le nombre de représentants du personnel à 5 titulaires et 5 suppléants et de décider le recueil par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité et des établissements.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Convention passée avec l'APAVE Parisienne SAS de PARIS (75) concernant un contrôle technique de construction en vue de travaux de dédoublement de classe dans les écoles Jules Vallès, Louis Aragon et Gérard Philipe,
- ✓ Contrat passé avec l'APAVE Parisienne SAS de PARIS (75) concernant un repérage amiante avant démolition de l'immeuble bâti « salle préfabriquée informatique et bibliothèque au groupe scolaire Louis Pergaud,
- ✓ Contrat passé avec la Société SAS GESCIME de BREST (29) pour proposer une maintenance et une assistance pour le logiciel GESCIME,

- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, un contrat a été passé avec Monsieur Grégory MARTENS de la Compagnie Kesanse de DREUX (28) pour une soirée grecque avec repas dansant qui a eu lieu le 20 avril 2018,
- ✓ Contrat passé avec l'Agence VU de PARIS (9^{ème}) pour une exposition intitulée « Berbères » de Ferhat Bouda, durant le Snap, du 23 mai au 8 juin 2018, dans la galerie de l'Agora,
- ✓ Contrat passé avec l'Association ASIN de PARIS (20^{ème}) pour deux représentations du spectacle « bruissements d'images » le 12 décembre 2018.

La séance est close à 21h25.